

schismatique. De toutes parts les catholiques avaient fait écho à la voix de leurs chefs. Dans la discussion générale, M. Ribot avait discuté ce point avec beaucoup de force. Il s'était écrié :

“Vous invitez les catholiques, ou prétendus tels, de la commune à se former en association contre l'association traditionnelle fonctionnant sous l'autorité de l'évêque, à entrer en lutte et à entamer un procès devant le tribunal. Vous organisez le schisme et le désordre.” A toutes ces représentations, à tous ces protêts on avait semblé faire la sourde oreille. Mais tout à coup, au moment où l'article 4 devait venir en discussion, le rapporteur, M. Briand, fait adopter par la commission une modification importante. Désormais les biens devront être attribués aux associations qui se seront légalement formées “en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice.” Donc la seule association culturelle légale sera celle qui aura avec elle le curé et conséquemment l'évêque. La modification est d'une importance capitale. Elle fait disparaître la provocation au schisme que contenait la loi. Elle maintient l'unité de la paroisse catholique.

Les radicaux ont accueilli avec fureur ce changement de front. Les journaux anticatholiques avant tout, comme l'*Action*, la *Lanterne*, ont poussé des cris de rage. Dans la Chambre le débat a été acharné. Les Jacobins sans alliage du Bloc ont donné un assaut furibond à l'article 4 transformé. Mais alors on a vu M. Briand, le rapporteur dont l'esprit anticlérical devait être à l'abri de tout soupçon, on l'a vu se jeter dans la mêlée et défendre son amendement avec une énergie et une force qui ont soulevé des applaudissements jusque dans les rangs de la droite. Il a crié à ses adversaires de gauche :

“Vous voulez que ce patrimoine soit à la merci de toutes les fantaisies culturelles : c'est impossible. Ou bien, si vous avez vraiment cette pensée, si vous voulez faire de la séparation une entrave indirecte et sournoise (*Applaudissements au centre*), à l'exercice des cultes, à leur organisation, j'avoue que je ne me considérerai plus en communion avec vous. Jamais je n'ai eu cette pensée. (*Applaudissements à droite*).

“Avec la majorité de la commission, j'ai été préoccupé de ne